



## **Sainte Colombe**

### **Compte-rendu du Conseil Municipal du 16 septembre 2021**

#### **Présents :**

M. Marc DELEIGUE, M. Stéphane ROBERT, Mme Marion CHOFFEL, M. Guy VACHON, Mme Marine MATA, Mme Caroline MUSCELLA, Mme Marie-Thérèse MORAND, M. Pascal DANCETTE, M. Jacques REGNIER-VIGOUROUX, Mme Corine CHABORD, M. Jean-Marc PALLET, Mme Linda LAURO, M. David LESUR, Mme Nadine EUKSUZIAN, M. Jean-Pierre MALSERT, Mme Catherine JEANTROUX

#### **Absents au moment du vote :**

M. Yves DELORME donne pouvoir à M. Marc DELEIGUE  
M. Jacques PRAT donne pouvoir à M. Jean-Pierre MALSERT  
Mme Lucie DANCETTE donne pouvoir à M. Pascal DANCETTE

Secrétaire de séance : M. Jacques Régnier-Vigouroux

M. le Maire ouvre la séance à 20h30.

#### **Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 1<sup>o</sup> juillet 2021 :**

Après rappel par M. le Maire des principales délibérations prises, le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 1<sup>o</sup> juillet 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

#### **1 – Délégation du Conseil Municipal au Maire pour l'autoriser à signer les baux de location du parc privé de la commune :**

Après les explications de M. le Maire concernant la réglementation et la procédure sur les baux de location du parc privé de la commune, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés, de donner délégation au Maire pour l'autoriser à signer ces baux, le Conseil Municipal en étant informé lors de la séance suivante.

#### **2 - Délégation du Conseil Municipal au Maire pour l'autoriser à signer les conventions d'occupation du domaine public :**

Après les explications de M. le Maire concernant la réglementation et la procédure sur les conventions d'occupation du domaine public pour les « marchands ambulants », le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés, de donner délégation au Maire pour l'autoriser à signer ces conventions, le Conseil Municipal en étant informé lors de la séance suivante.

### **3 – Adhésion de la commune de Quincieux au Syndicat Rhodanien du Développement du Câble (SRDC) :**

Après les informations apportées par M. le Maire concernant les circonstances de cette demande d'adhésion, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité des membres présents ou représentés, l'adhésion de la commune de Quincieux au Syndicat Rhodanien du Développement du Câble (SRDC).

### **4 – Approbation d'une convention précaire d'occupation et d'entretien d'un terrain communal :**

A la suite des explications de M. le Maire et de la projection du plan cadastral de la zone concernée, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité des membres présents ou représentés, la signature d'une convention précaire d'occupation et d'entretien de la parcelle AB 380 avec les trois riverains concernés.

### **5 – Régime indemnitaire de la Police Municipale :**

A la suite des explications de M. Stéphane Robert, 1<sup>o</sup> adjoint en charge du personnel communal, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité des membres présents ou représentés, la fixation d'une indemnité spéciale de fonction au taux de 20% pour le cadre d'emploi des agents de police municipale dont le grade de brigadier-chef principal.

### **6 – Approbation pour la location de garages appartenant à la commune :**

A la suite des explications de M. le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité des membres présents ou représentés, la location de garages appartenant à la commune aux tarifs suivants : 75 €/mois pour les garages sous la place de l'Égalité et 100 €/mois pour le garage de la rue Coste (parking du cimetière).

### **7 – Renouvellement de vacances pour l'année scolaire 2021-2022 :**

A la suite des explications de M. Stéphane Robert, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité des membres présents ou représentés, la reconduction des vacances à l'école communale de la façon suivante :

Etudes surveillées : 22 €/heure,

Encadrement sportif : 24 €/heure.

### **8 – Création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire de travail :**

A la suite des explications de M. Stéphane Robert et de la précision par Madame Marion Choffel, adjointe, que cet emploi non permanent est une conséquence directe d'une hausse d'effectif en école maternelle et de l'organisation que les contraintes sanitaires imposent. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le recrutement d'un agent pour la période du 20 septembre 2021 au 7 juillet 2022 au grade d'adjoint technique territorial au 1<sup>o</sup> échelon.

### **9 – Recrutement d'un agent en Contrat à Durée indéterminée :**

A la suite des explications de M. Stéphane Robert, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité des membres présents ou représentés, la proposition d'un Contrat à Durée Indéterminée à l'agent assurant la gestion administrative et technique des salles de la Verrière des Cordeliers, qui était jusque'ici en Contrat à Durée Déterminée.

### **10 – Déclassement du domaine public d'une bande de terrain sise Montée des Jacquetières :**

Après les explications de M. le Maire et la projection du plan cadastral de la zone concernée, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le déclassement d'une parcelle de terrain de 22m<sup>2</sup> afin de l'intégrer dans le domaine privé de la commune pour ensuite la céder aux riverains.

### **11 – Fixation du taux d'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties au titre des impositions 2022 et 2023 :**

A la suite des explications de M. Stéphane Robert, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité des membres présents ou représentés, la fixation du taux d'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties, pour les logements achevés en 2021 au titre des impositions 2022 et 2023, à 50%.

### **12 – Compétence animation et information jeunesse – Avenant n°1 à la convention constitutive du service commun :**

A la suite des explications de Madame Marion Choffel, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité des membres présents ou représentés, l'avenant n°1 à la convention constitutive portant sur l'adhésion de la commune de Saint-Romain-en-Gal au service « Animation et information jeunesse ».

### **13 – Evolution du règlement de l'arrêté de stationnement sur la commune :**

A la suite des explications de Madame Marine Mata, adjointe à l'urbanisme et à la voirie, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité des membres présents ou représentés, l'évolution du règlement de l'arrêté de stationnement dans le sens de l'allongement à 2h de la durée précédemment fixée à 1h30, de l'augmentation du nombre de places « abonnés » au centre du village et au cimetière, et de l'ouverture à l'abonnement pour la 2<sup>o</sup> voiture d'un même foyer dans la mesure des disponibilités.

En l'absence de questions diverses de membres du Conseil Municipal, l'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 22h.

### **M. le Maire donne la parole aux administrés membres du public.**

C'est ainsi que des précisions sont apportées par M. le Maire concernant :

- Le stationnement blanc des rues Joubert et du Onze Novembre : la Commission Stationnement n'a pas proposé de réglementer ces deux rues qui n'ont pas de commerce de proximité.
- Le curage des fossés et talus dans le haut des Jacquetières relève de la compétence de Vienne Condrieu. Il convient dès le printemps de procéder à cette campagne de curage de fossé après négociation avec Vienne Condrieu Agglomération.
- Le point de la situation des éboulements montée des Jacquetières : La zone a été sécurisée, la circulation a été rétablie dans un sens et les discussions avancent avec les propriétaires riverains,
- La mise en place de l'assainissement dans le quartier des Jacquetières : C'est une des compétences de Vienne-Condrieu Agglomération ; le dossier est suivi de près par nos représentants à VCA.
- Le départ du dernier médecin généraliste de la commune : L'ordre des médecins a été sollicité pour trouver un nouveau médecin.